



2 braquages a main armer + recidive

Par **nini71**, le **12/09/2010** à **13:27**

bjr, je viens de trouver ce site et j'espere vraiment que vous allez m'aider et surtout repondre au question que je me pose. mon fiancé a commi 2 braquage l'un avec une fausse arme il n'y pas eu de blesser et l'autre avec un couteaux et le buraliste a ete toucher , mon fiancé a un casier judiciaire et en plus il est en recidive ,l'avocate ma aussi parler de peine plancher que cela veut dire ? je me retrouve seul avec mon enfant face a toute ses question. j'aimerais savoir a quoi m'attendre la il ai toujour pas juger sa fait 6 mois qu'il ai emprisonner et je vis un enfer, sa releve de la cour d'assis et l'avocate ma dis qu'il encourrai a 8 voir 10 ans de prison va t-il vraiment fair sa ? que puis-je faire en plus lui il y croi plu il a vu son avocate qu'une fois et moi je m'y connai rien comment peut -il se defendre ? quelqu'un orai t-il vecu sa ? merci de vos reponse

Par **Domil**, le **12/09/2010** à **18:41**

S'il était seul, il encourt **20 ans de prison** donc la moitié de la peine en sureté (10 ans de prison sans libération possible) et 150 000 euros d'amende (+ les dommages et intérêts dues à la victime)

S'il n'était pas seul, c'est **30 ans de prison** (dont la moitié de la peine en sureté, soit 15 ans de prison sans possibilité de libération) et 150 000 euros d'amende (+ les dommages et intérêts dues à la victime)

S'il est en situation de récidive, la peine plancher et de 7 ans dans le 1er cas et 10 ans dans le second cas.

C'est donc très grave, c'est un criminel récidiviste, ce que vous ne semblez pas réaliser. Il en est à son 3ème braquage, il a de sérieuses chances qu'il n'ait aucune indulgence de la part de jury et qu'une lourde peine soit prononcée.

Par **nini71**, le **24/11/2010** à **15:43**

merci de votre reponse et croyez bien que je me rend tout a fait compte de la gravité de ces gestes , et que justement cela me met dans une situation de mal etre l'amour face a la délinquance ...

mon fiancé va surement prendre une lourde peine il a 22ans et y va gacher sa vie a perdre

des année a etre enfermer...

A jouer au con, on gagne (et Domil se délecte...).

Par **Claralea**, le **24/11/2010** à **16:24**

Personne ne se delecte, mais avouez que 2 braquages à main armée, et ce à seulement à 22 ans, ça ne preduit rien de bon.

Il ne suffit pas de braquer les gens qui travaillent honnetement, les blesser physiquement et psychologiquement et ensuite avoir peur de faire une ou deux decennies de prison.

A chaque acte ses consequences, il va en payer le prix. Je comprends que vous etes amoureuses et en plus maman d'un petit dont la papa est en prison pour un bon moment. Vous voyez la situation avec les yeux de l'amour, donc de la compassion et beaucoup de souffrance.

Mais, nous, de l'autre coté de la barrière, on ne peut pas compatir. Tout dependra comment il se comportera au procès, s'il a vraiment intégré la gravité de ses actes, des excuses sincères qu'il fera aux victimes... en dehors de ses actes, ils jugeront aussi l'homme. Donc son comportement peut aussi faire pencher la balance pour une peine un peu moins forte.

Dans tous les cas, je vous souhaitez bien du courage à vous et votre enfant, qui etes des victimes collaterales